Environnement Canada Environment Canada

La situation des espèces sauvages au Canada

Loi sur les espèces en péril : Rapport sur la situation générale **Vue d'ensemble** 2003-2008

Canada

Environnement Canada. 2009. Disponible à www.ec.gc.ca en HTML et PDF.

En4-105/2009F-PDF
978-1-100-90712-3

Table des matières

Introduction 1
Contexte de la Loi sur les espèces en péril *(LEP)* 1
Rapports sur la situation générale relevant de la LEP 1

Résultats du rapport *Espèces sauvages 2005* 2

Comparer les résultats d'*Espèces sauvages 2000* et *2005* 4

Mises à jour du rang des situations générales 5

Prochaines étapes 7

Remerciements 7

Annexe I 8
Processus de préparation de la série de rapports sur les espèces sauvages 8

Annexe II 10
Comparaison des catégories de situation générale et des catégories de situation du COSEPAC 10

Notes de fin de document 11

Introduction

Contexte de la Loi sur les espèces en péril

Les buts de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) sont de prévenir la disparition des espèces sauvages du Canada[1] ou de la planète, de prévoir le rétablissement des espèces sauvages qui sont disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à cause de l'activité anthropique et de gérer les espèces préoccupantes pour les empêcher de devenir en voie de disparition ou menacées.

La *Loi* définit les processus pour évaluer la situation des espèces, pour identifier et inscrire à la liste les espèces aux catégories disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou disparue, et pour protéger les espèces sauvages inscrites à la liste, leur habitat essentiel et leurs résidences[2].

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux partagent la responsabilité de la conservation et de la protection des espèces sauvages au Canada. Le gouvernement fédéral est responsable des espèces aquatiques (c.-à-d. les poissons, les mammifères marins et les plantes marines), les espèces terrestres situées sur les terres domaniales et la plupart des oiseaux migrateurs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la principale responsabilité des autres espèces sauvages.

Lotier spendide © Barbara J. Collins

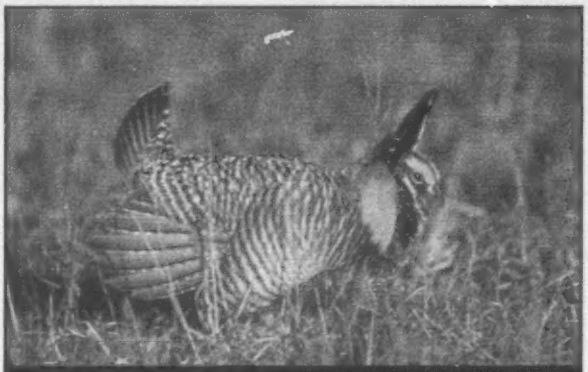

Tétras des prairies © Bob Gress

Rapports sur la situation générale relevant de la LEP

La LEP requiert qu'un rapport général sur la situation des espèces sauvages soit préparé à tous les cinq ans au titre de l'article 128 après sa prise d'effet (2003) et à tous les cinq ans par la suite. Le but du rapport est de fournir aux Canadiens un aperçu des espèces qui sont en bon état, de celles qui doivent être surveillées et de celles qui ont été officiellement évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC est un comité d'experts qui évalue la situation nationale des espèces sauvages que l'on soupçonne être en péril de disparition planétaire ou de disparition du Canada. Le présent document, *La situation des espèces sauvages au Canada* (LEP : Rapport sur la situation générale 2003-2008 : Vue d'ensemble), remplit l'obligation du ministre de l'Environnement en vertu de la LEP de fournir un rapport général sur les espèces sauvages du Canada.

Le Rapport sur la situation générale de 2008 relevant de la LEP est principalement fondé sur le rapport *Espèces sauvages 2005*, préparé par un groupe d'experts fédéraux, provinciaux et territoriaux. Il fournit aussi une mise à jour sur les rangs[3] des situations générales depuis la publication du rapport *Espèces sauvages 2005*, principalement découlant des nouvelles évaluations préparées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Pour une information plus précise au sujet des *Espèces sauvages 2005*, le lecteur est invité à visiter le site Web Espèces sauvages à www.especessauvages.ca.

Pour plus d'information au sujet du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le lecteur est invité à visiter le site Web du COSEPAC à www.cosepac.gc.ca.

Résultats du rapport *Espèces sauvages 2005*

Le rapport *Espèces sauvages 2005* a présenté des évaluations[4] sur la situation générale de 7 732 espèces de toutes les provinces, territoires et régions océaniques. Il comprend les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les mammifères, les plantes, les moules d'eau douce, les écrevisses, les odonates (c.-à-d. libellules et demoiselles) et un groupe d'insectes qui s'appellent cicindèles.

Le rapport *Espèces sauvages 2005* indique que globalement, 70 % des espèces sauvages du Canada font partie de la catégorie *En sécurité* (tableau 1).

Ce nombre varie considérablement entre groupes d'espèces. Pour 8 des 10 groupes de ce rapport, au moins 65 % des espèces occupent un rang Canada *En sécurité*. Pour les deux autres groupes, cependant, ce nombre est bien inférieur. Seulement 37 % des moules d'eau douce occupent un rang Canada *En sécurité*, alors que pour les reptiles, seulement 31 % des espèces occupent un rang Canada *En sécurité* (figure 1).

Une des questions soulignées dans *Espèces sauvages 2005* est le grand nombre d'espèces non

Faucon pèlerin © Dr. Gordon Court

Tableau 1 : Sommaire des classifications de la situation générale au Canada (« classification nationale ») en 2005 par groupe taxinomique

Classifcation nationale	Toutes espèces	Plantes vasculaires	Moules d'eau douce	Écrevisses	Odonates	Cicindèles	Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
Disparue au Canada	30	22	1	0	0	0	2	0	3	1	1
Disparus	5	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1
En péril	206	110	8	0	0	0	26	9	13	27	13
Possiblement en péril	634	552	9	0	28	5	16	0	2	12	10
Sensible	657	460	15	2	27	3	65	7	12	41	25
En sécurité	3541	2572	19	7	145	21	238	30	12	358	139
Indéterminée	534	112	2	0	7	1	395	0	1	5	11
Non-évaluée	465	30	1	0	0	0	434	0	0	0	0
Exotique	1254	1216	0	2	0	0	12	0	2	11	11
Occasionnelle	406	0	0	0	2	0	200	0	2	195	7
Total	7732	5074	55	11	209	30	1389	46	47	653	218

Tableau 1 : Tiré du résumé de *Espèces sauvages 2005* : Les définitions des catégories de situation générale sont présentées à la note 3 de fin de document.
Source : Résumé de *Espèces sauvages 2005*. www.especessauvages.ca/wildspecies2005/index.cfm?lang=f&sec=10&view=0 .

indigènes ou exotiques au Canada. Il s'agit d'espèces introduites au Canada par les êtres humains. Les espèces *Exotiques* ont été apportées au Canada, délibérément et par inadvertance, de partout au monde et elles peuvent avoir des incidences dommageables sur les espèces indigènes. Certains exemples de ces incidences sont la compétition pour l'espace et les ressources, la prédation des espèces sauvages indigènes et l'introduction de nouvelles maladies. Des 7 732 espèces évaluées dans le présent rapport, 16 % font partie de la catégorie *Exotique*. Des groupes couverts dans ce rapport, les plantes ont la plus forte proportion d'espèces *Exotiques* (24 %).

Figure 1 : Comparaison des rangs de situation générale du Canada de 2005 (« Rangs Canada ») chez les groupes d'espèces. Les espèces aux catégories disparue, disparue du Canada, indéterminée, non évaluée, exotique et occasionnelle ne sont pas montrées.

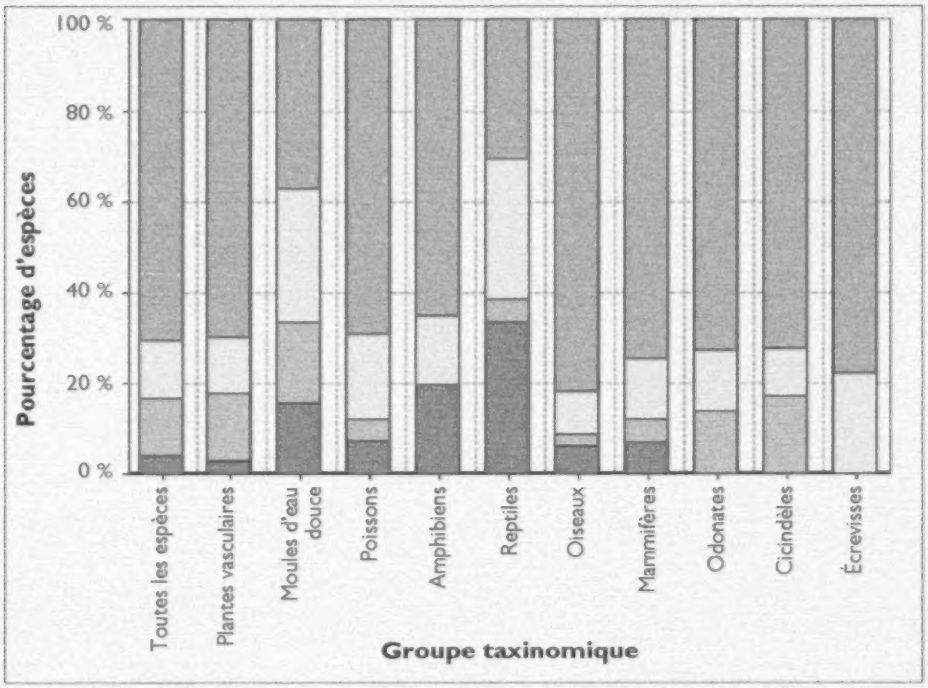

Source : *Espèces sauvages 2005* – Résumé. www.especessauvages.ca/wildspecies2005/index.cfm?lang=f&sec=10&view=0 .

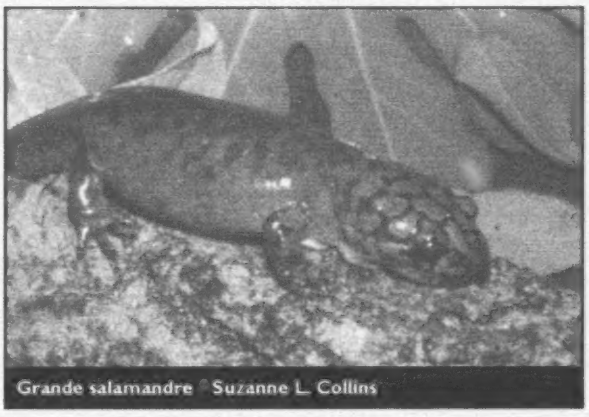

Grande salamandre © Suzanne L. Collins

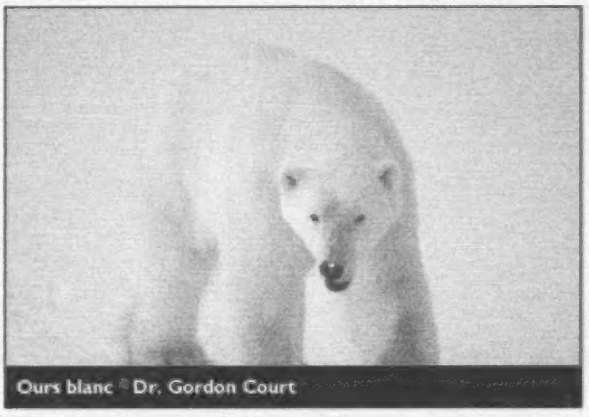

Ours blanc © Dr. Gordon Court

Comparer les résultats *d'Espèces sauvages 2000 et 2005*

Espèces sauvages 2000 présentait les évaluations de la situation générale de 1 685 espèces et *Espèces sauvages 2005* couvrait 7 732 espèces. Un total de 1 330 espèces sont évaluées dans les deux rapports *Espèces sauvages*. *Espèces sauvages 2005* n'a pas réévalué les papillons (285 espèces à présence régulière au Canada), ce qui est la principale raison pour laquelle il n'y a pas eu 1 685 espèces aux fins de comparaison. Des 1 330 espèces qui ont été évaluées en 2000 et 2005, 12 % ont occupé un rang Canada différent dans *Espèces sauvages 2005*.

Au total, 39 % des changements touchaient des espèces passant à un rang de niveau de risque accru, 31 % des changements touchaient des espèces passant à un niveau diminué de risque et 30 % touchaient des espèces passant dans ou hors des catégories *Indéterminée*, *Non évaluée*, *occasionnelle* ou *disparue du pays*.

Les changements du processus (p. ex. les changements aux définitions, critères, etc.) ou les nouvelles évaluations du COSEPAC ou évaluations mises à jour ont été la raison de la plupart des changements de rang Canada (40 % et 33 % respectivement). Le changement biologique depuis 2000 (p. ex. les changements observés dans les populations d'espèces) ont mené entièrement ou en partie à seulement 6 % des changements. Des 6 % où le changement était dû à la biologie, 50 % des espèces (c.-à-d. cinq espèces) sont passées à un niveau plus élevé de risque et 50 % à un niveau inférieur de risque.

La réévaluation permanente des espèces, documentée dans les rapports subséquents sur les espèces sauvages, rendra possible l'identification des tendances d'une espèce dans le temps, ou en d'autres termes, comment l'espèce s'en tire à long terme.

Crapaud de Fowler © Gary Allen

Fondule barré © Konrad Schmidt

Magnolia acuminé © Michael Patrikeev

Mises à jour du rang des situations générales

Depuis que *Espèces sauvages 2005* a été publié, le COSEPAC a produit deux rapports annuels comprenant 110 évaluations d'espèces du COSEPAC. En conséquence, 18 espèces incluses dans *Espèces sauvages 2005* ont depuis lors connu un changement d'évaluation[5] du COSEPAC menant à une mise à jour du rang des situations générales. Les autres 92 évaluations des espèces du COSEPAC n'ont pas nécessité de mise à jour du rang. L'annexe II fait une comparaison des catégories de situation générale et des catégories de situation du COSEPAC pour démontrer la relation entre ces deux processus d'évaluation.

Les mises à jour du rang pour ces 18 espèces (tableau 2) n'ont pas une incidence significative sur les analyses des situations générales présentées dans *Espèces sauvages 2005* (7 732 espèces couvertes dans le rapport). En conséquence, les résultats et les principaux tableaux sommaires présentés dans le présent document d'aperçu, ainsi que le rapport complet *Espèces sauvages 2005*, n'ont pas été changés.

Tableau 2 : Mise à jour des rangs Canada depuis la publication de *Espèces sauvages 2005*.

TAXON	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	RANG CANADA DANS *ESPÈCES SAUVAGES 2005*	MISE À JOUR DU RANG ÉTANT DONNÉ LA RÉCENTE ÉVALUATION PAR LE COSEPAC
Odonates (libellules et demoiselles)	*Gomphus quadricolor*	Gomphe des rapides	2. Possiblement en péril	1. En péril
Oiseaux	*Melanerpes erythrocephalus*	Pic à tête rouge	2. Possiblement en péril	1. En péril
Oiseaux	*Buteo regalis*	Buse rouilleuse	2. Possiblement en péril	1. En péril
Oiseaux	*Wilsonia canadensis*	Paruline du Canada	4. En sécurité	1. En péril
Mammifères	*Enhydra lutris*	Loutre de mer	1. En péril	3. Préoccupante
Moules d'eau douce	*Truncilla donaciformis*	Troncille pieddefaon	2. Possiblement en péril	1. En péril
Reptiles	*Phrynosoma hernandesi*	Grande iguane à petites cornes	2. Possiblement en péril	1. En péril
Reptiles	*Glyptemys insculpta*	Tortue des bois	3. Préoccupante	1. En péril
Plantes vasculaires	*Frasera caroliniensis*	Frasère de Caroline	3. Préoccupante	1. En péril
Plantes vasculaires	*Isoetes bolanderi*	Isoète de Bolander	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Enemion biternatum*	Isopyre à feuilles biternées	3. Préoccupante	1. En péril
Plantes vasculaires	*Chenopodium subglabrum*	Chénopode glabre	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Plagiobothrys figuratus*	Plagiobothryde odorante	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Uropappus lindleyi*	Uropappe de Lindley	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Centaurium muehlenbergii*	Petite centaurée de Muhlenberg	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Carex tumulicola*	Carex tumulicole	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Lasthenia glaberrima*	Lasthénie glabre	2. Possiblement en péril	1. En péril
Plantes vasculaires	*Corydalis scouleri*	Corydale de Scouler	1. En péril	4. En sécurité

Les mises à jour des rangs ont été inscrites dans la base de données sur la situation générale, accessible par l'entremise de l'outil de recherche sur la situation générale au site Web sur les espèces sauvages à www.especessauvages.ca et elles seront incluses dans les rapports subséquents en vertu de l'article 128 de la LEP Rapports sur les Espèces sauvages.
Les mises à jour des rangs sont divisées en deux catégories :

1) Depuis la production du rapport *Espèces sauvages 2005*, le COSEPAC a attribué une catégorie de situation *en voie de disparition* ou *menacée* qui a mené au rang Canada *en péril* (16 espèces).

2) Depuis la production du rapport *Espèces sauvages 2005*, le COSEPAC a réévalué les espèces qui faisaient anciennement partie des catégories *en voie de disparition* ou *menacée* comme étant espèces *préoccupantes* et *non en péril*. Ceci a mené à un rang Canada au moins *plus sécuritaire* que *possiblement en péril (c.-à-d. préoccupante et en sécurité)* (deux espèces).

Chevêche des terriers © Dr. Gordon Court

Prochaines étapes

Rapports sur la situation générale selon la LEP

À l'avenir, les rapports sur les Espèces sauvages seront préparés pour se conformer aux exigences relatives aux rapports établis par la *Loi sur les espèces en péril*. Comme tel, le cycle de rapport du Rapport sur la situation générale de la LEP changera et le prochain Rapport sur la situation générale de la LEP sera produit en 2010.

Le rapport *Espèces sauvages 2005* a considérablement accru le nombre et la variabilité des espèces évaluées au pays. Ce rapport comprenait 7 732 espèces et des groupes additionnels d'espèces. Étant donné qu'on estime à plus de 70 000 le nombre total d'espèces au Canada, il y a encore plusieurs espèces à évaluer.

Chaque année, l'entité fédérale, provinciale ou territoriale qui prépare les rapports Espèces sauvages (en consultation avec les spécialistes) élabore une liste prioritaire d'espèces qui seront classées dans les prochains rapports. Les rapports futurs présenteront une augmentation du nombre et de la variété des espèces évaluées, tout en continuant à mettre à jour la situation générale des espèces ayant déjà fait l'objet de rapports pour que les tendances de la situation des espèces puissent être contrôlées dans le temps.

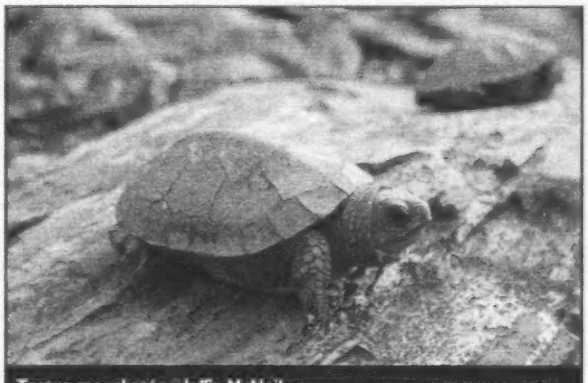

Tortue mouchetée © Jeffie McNeil

Remerciements

Le Rapport sur la situation générale en vertu de la LEP est principalement fondé sur *Espèces sauvages 2005*. Un groupe de travail fédéral, provincial ou territorial, soit le Groupe de travail national sur la situation générale (GTNSG) a produit le présent rapport et le Conseil canadien de conservation des espèces en voie de disparition l'a diffusé au public. Les travaux des membres du GTNSG, le soutien des pouvoirs associés et l'important groupe de spécialistes en provenance de partout au Canada sont reconnus pour leurs contributions aux rapports sur les espèces sauvages.

Hespérie de Poweshiek © Robert P. Dana

Annexe I

Processus de préparation de la série de rapports sur les espèces sauvages

Pour évaluer la situation générale des espèces sauvages au Canada, le Comité des directeurs canadiens de la faune[6] a créé le Groupe de travail national sur la situation générale (GTNSG) en 1998. Le GTNSG est composé de représentants de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et des trois organismes fédéraux responsables des espèces sauvages (Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada). Le GTNSG et les rapports sur les espèces sauvages découlent de l'*Accord pour la protection des espèces en péril*[7] de 1996.

La figure 2 représente le processus servant à élaborer la série de rapports sur les espèces sauvages. Les représentants provinciaux, territoriaux et des régions océaniques au GTNSG sont responsables d'établir les listes des espèces qui se trouvent dans leur compétence respective. Ces représentants sont aussi responsables de recueillir, compiler et interpréter l'information utilisée pour établir les rangs provinciaux, territoriaux ou des régions océaniques pour une espèce donnée. Le GTNSG est responsable d'attribuer un rang pancanadien : un rang national de situation générale qui interprète la situation générale globale des espèces au Canada.

L'approche d'équipe à l'évaluation de la situation générale est particulièrement importante lorsqu'on accomplit les évaluations aux échelles provinciales ou territoriales parce que la production des rangs Canada est un processus allant de la base vers le haut, l'information étant transmise par les représentants provinciaux et territoriaux au GTNSG. En d'autres termes, les rangs Canada sont décidés après que les rangs sur la situation générale des provinces, territoires et des régions océaniques sont finalisés. Les membres de l'équipe d'évaluation de la situation générale peuvent être des naturalistes, des scientifiques, des chercheurs, des Autochtones ou d'autres personnes possédant des connaissances.

Bien que les évaluations de situation générale pour tous les groupes d'espèces soient généralement effectuées en utilisant le même processus, il y a des cas où les circonstances requièrent des approches de remplacement pour un groupe donné d'espèces ou dans un territoire, une province ou une région océanique. Par exemple, les séries de données à l'échelle régionale et nationale sont disponibles pour les oiseaux. Pour ce groupe d'espèces, les données d'Environnement Canada sur les oiseaux migrateurs sont utilisées dans le processus d'établissement du rang provincial et territorial et à l'étape d'établissement des rangs Canada.

Le GTNSG compile les résultats de ces évaluations de situation générale dans une base de données nationale[8] et dans des rapports périodiques. Les rangs de situation générale sont une source importante d'information qui éclaire l'élaboration de la liste des candidats préparée par le Comité sur la situation des espèces en péril du Canada[9] (COSEPAC), qui est la liste des espèces prioritaires sousmises à l'examen par ce comité.

Le GTNSG a élaboré des lignes directrices qui comprennent des dispositions pour intégrer le rang de situation générale d'une espèce avec sa catégorie de situation du COSEPAC[10]. Certaines catégories de situation du COSEPAC produisent l'attribution automatique d'un rang spécifique de situation générale.

Loup tacheté © Erling Svensen

Figure 2 : Diagramme décrivant comment les rangs régionaux (c.-à-d. les rangs provinciaux, territoriaux et des régions océaniques) et les rangs Canada sont produits. Les rangs régionaux sont produits par les représentants provinciaux / territoriaux ou par le MPO (rangs des régions océaniques). Les rangs Canada sont produits par le GTNSG basés sur les rangs régionaux et les suggestions additionnelles des spécialistes.

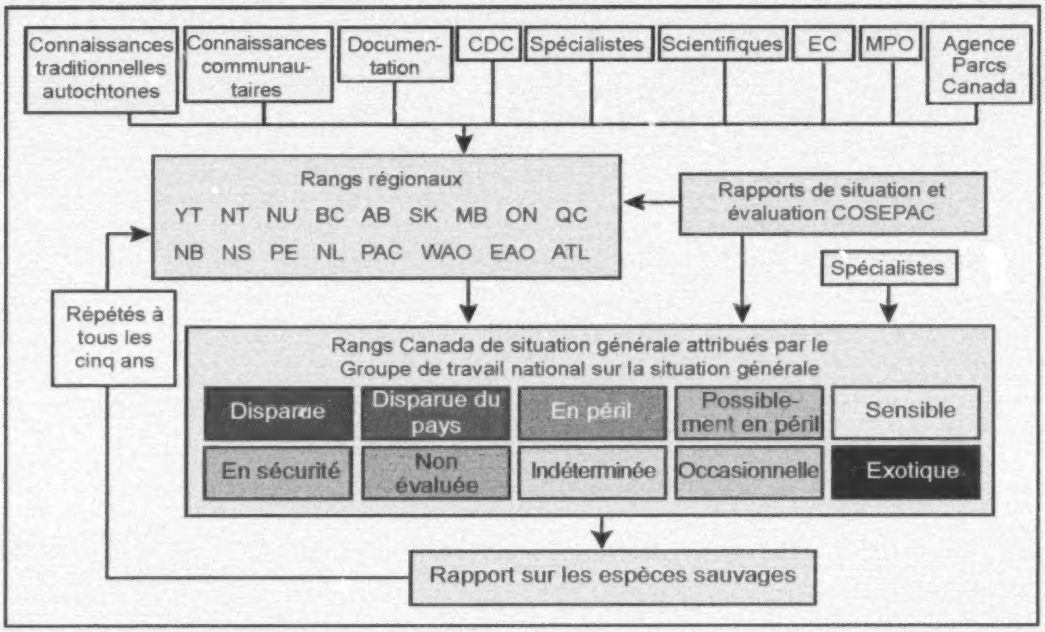

Liste d'acronymes

AB : Alberta
ATL : océan Atlantique
BC : ColombieBritannique
CDC : Centre de conservation des données (un centre qui entrepose des données sur les espèces)
COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
MPO : ministère Pêches et Océans
EAO : océan Arctique de l'Est
EC : Environnement Canada
MB : Manitoba
NB : Nouveau-Brunswick
NL : Terre-Neuve-et-Labrador
NT : Territoires du Nord-Ouest
NU : Nunavut
ON : Ontario
PAC : océan Pacifique
PE : Île-du-Prince-Édouard
QC : Québec
SK : Saskatchewan
WAO : océan Arctique de l'Ouest
YT : Territoire du Yukon

Source : Adapté du rapport *Espèces sauvages 2005*. www.especessauvages.ca/wildspecies2005/index.cfm?lang=e&sec=20&view=8

Annexe II

Comparaison des catégories de situation générale et des catégories de situation du COSEPAC

Les situations du COSEPAC et les catégories de situation générale sont définies dans les notes 1 et 3 respectivement à la fin du document.

Catégories de situation générale (rangs Canada)	Catégories de situation COSEPAC	Commentaires
0.2 Disparue	Disparue	**Équivalent**. Une espèce avec une désignation COSEPAC *disparue* reçoit automatiquement un rang Canada *disparue*.
0.1 Disparue du Canada	Disparue du Canada	**Équivalent**. Une espèce avec une désignation COSEPAC *disparue du Canada* reçoit automatiquement un rang Canada *disparue du Canada*.
1. En péril	En voie de disparition	**Équivalent**. Une espèce avec une désignation COSEPAC *en voie de disparition* reçoit automatiquement un résultat de rang Canada *En péril*.
	Menacée	**Équivalent**. Une espèce avec une désignation COSEPAC *menacée* reçoit automatiquement un rang Canada *en péril*.
2. Possiblement en péril[2]	Préoccupation spéciale[1]	**Semblable, mais pas directement équivalant à *préoccupation spéciale*.** Dans la plupart des cas, une espèce *possiblement en péril* n'aura pas été évaluée par le COSEPAC.
3. Sensible[3]	Préoccupation spéciale[1]	**Semblable, mais pas directement équivalant à *préoccupation spéciale*.** Dans la plupart des cas, une espèce *sensible* n'aura pas été évaluée par le COSEPAC.
4. En sécurité[4]	Non en péril[1]	**Semblable, mais pas directement équivalant à *non en péril*.** Dans la plupart des cas, une espèce *en sécurité* n'aura pas été évaluée par le COSEPAC.
5. Indéterminée[3]	Données insuffisantes[1]	**Semblable, mais pas directement équivalant à *données insuffisantes*** Dans la plupart des cas, une espèce *indéterminée* n'aura pas été évaluée par le COSEPAC.
6. Non évaluée		**Le COSEPAC n'a pas une catégorie semblable.**
7. Exotiques		**Le COSEPAC n'a pas une catégorie semblable**. Le COSEPAC normalement n'examinerait que les espèces indigènes (c.-à-d. une espèce sauvage qui se trouve naturellement au Canada ou qui a élargi son aire dans le Canada sans intervention humaine à partir d'une région où elle se trouve naturellement, a produit des populations viables et a persisté au Canada depuis au moins 50 ans).
8. Occasionnelle		**Le COSEPAC n'a pas une catégorie semblable**. Le COSEPAC aurait normalement seulement examiné les espèces qui se trouvent ou qui se sont déjà trouvées régulièrement au Canada, excluant les vagabonds (c.-à-d. les espèces qui se trouvent à l'extérieur du Canada mais qui sont de temps à autre observées au Canada).

Notes de fin de document

1 Les catégories de situation du COSEPAC sont les suivantes (tirées de www.cosepac.gc.ca) :
Disparue (D) – Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP) – Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD) – Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M) – Espèce sauvage susceptible de devenir en en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P) – Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Données insuffisantes (DI) – Catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.
Non en péril (NEP) – Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

2 L'information liée à la LEP, les nouvelles et les documents sont entreposés et mis à jour au Registre public de la LEP : www.registrelep.gc.ca.

3 Les catégories de situation générale sont les suivantes (tirées de www.especessauvages.ca) :
0.1 – Disparue du pays — espèce qui n'est plus présente dans une région géographique donnée, mais qui l'est ailleurs. Les espèces inscrites par le COSEPAC comme étant disparues du Canada à l'échelle nationale reçoivent automatiquement un rang de situation générale Disparue du Canada. Ce rang de situation générale s'applique à l'échelle nationale et dans toute province, territoire, région océanique où existait auparavant l'espèce.
0.2 – Disparue — espèce éliminée à l'échelle mondiale (elle n'existe plus nulle part). Les espèces inscrites par le COSEPAC à l'échelle nationale comme étant disparues reçoivent automatiquement un rang de situation générale Disparue. Ce rang de situation générale s'applique à l'échelle nationale et dans toute province, territoire ou région océanique où l'espèce existait auparavant
1 – En péril — espèce pour laquelle une évaluation officielle détaillée du risque (évaluations du COSEPAC ou leurs équivalents provinciaux ou territoriaux) a été effectuée et pour laquelle il a été établi qu'elle risque de disparaître de la planète ou du Canada (c.-à-d. qu'elle est en voie de disparition ou menacée) si les facteurs limitants ne sont pas renversés (c.-à-d. menacée). Une désignation du COSEPAC *en voie de disparition* ou de *disparue* produit automatiquement un rang de situation générale à l'échelle nationale de *en péril*. Lorsqu'une évaluation provinciale ou territoriale officielle du risque catégorise une espèce à en *voie de disparition* ou *menacée* dans cette région particulière, alors, en vertu du système de situation générale, cette espèce reçoit automatiquement un rang de situation générale provincial ou territorial de *en péril*.
2 – Possiblement en péril — espèce qui peut être menacée de disparition, ou de disparition de la région, et qui est donc admissible à une évaluation détaillée des risques par le COSEPAC ou ses équivalents provinciaux ou territoriaux.
3 – Sensible — espèce dont on ne croit pas qu'elle est en danger immédiat de disparition, ou de disparition de la région, mais qui pourrait nécessiter une attention ou une protection particulière pour ne pas devenir en péril.
4 – En sécurité — espèce dont on ne croit pas qu'elle est *disparue du Canada*, *disparue*, *en péril*, *possiblement en péril*, *sensible*, *occasionnelle* ni *exotique*. Cette catégorie inclut certaines espèces dont le nombre a tendance à diminuer au Canada, mais qui sont encore relativement répandues ou abondantes. Dans de tels cas, le déclin sera souligné par un astérisque et un commentaire afférent.
5 – Indéterminée — espèce sur laquelle les données, les renseignements et les connaissances sont insuffisants pour évaluer sa situation avec assurance.
6 – Non évaluée — espèce dont on sait ou croit qu'elle est régulièrement présente dans la région géographique du Canada, à laquelle la classification s'applique, mais qui n'a pas encore été évaluée dans le cadre d'un programme de situation générale.
7 – Exotique — espèces que les activités anthrophiques ont déplacées au-delà de son aire de répartition naturelle. Dans le présent rapport, les espèces exotiques ont été délibérément exclues de toutes les autres catégories.
8 – Occasionnelle — espèce qui se trouve peu souvent et de manière imprévisible à l'extérieur de son aire de répartition habituelle.

4 L'unité de rapport biologique dans le rapport *Espèces sauvages 2005* est l'ensemble de l'espèce. Cela signifie habituellement les populations d'organismes qui ne se reproduisent pas normalement avec d'autres populations, même lorsqu'elles se chevauchent dans l'espace et le temps. Ceci est différent de la définition utilisée par le COSEPAC, telle que décrite à l'article 2 de la LEP, qui définit « espèce sauvage comme une espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement

ou génétiquement distincte d'un animal, plante ou autre organisme, autre qu'une bactérie ou un virus, qui est sauvage de nature et a) est indigène au Canada; ou b) a prolongé son aire de répartition au Canada sans intervention humaine et est présente au Canada depuis au moins 50 ans ».

L'entité organisationnelle qui supervise la préparation des rapports sur les espèces sauvages a choisi l'ensemble de l'espèce comme son unité de rangs de situation générale pour les rapports sur les espèces sauvages pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ensemble des espèces sont les unités les plus communes et reconnaissables de classification biologique utilisées en conservation. Alors que certaines divisions sous le niveau d'espèce peuvent se mériter la protection, il y a moins d'accords au sujet des limites précises et de la signification biologique des différences observées à cette échelle plus fine. De plus, les limites techniques, financières et de ressources humaines rendent impraticable l'examen minutieux de toutes les espèces pour distinguer les sous-espèces candidates ou les populations ou pour déterminer leur situation.

Le présent rapport contient donc des rangs de situation générale uniquement pour les espèces et non pour les sous-espèces ou les populations distinctes.

5 Les rapports de situation du COSEPAC sont disponibles à : www.cosepac.gc.ca.

6 Le CDCF est composé des directeurs de la faune de chaque province et territoire, des cinq directeurs généraux et du directeur général du Service canadien de la faune et d'un représentant de Pêches et Océans Canada et d'un autre de l'Agence Parcs Canada.

7 En octobre 1996, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des espèces sauvages ont appuyé la création de l'Accord pour la protection des espèces en péril, qui établit les principes de base de la conservation des espèces ainsi qu'un certain nombre d'engagements à protéger les espèces en péril. Pour plus d'information : www.sararegistry.gc.ca/approach/strategy/accord_text_f.cfm (4 novembre 2008).

8 L'Outil de recherche sur la situation générale au site Web des espèces sauvages à www.especessauvages.ca donne un accès en temps réel aux rangs de situation générale produits par le GTNSG. Voici l'adresse de l'outil de recherche : www.wildspecies.ca/wildspecies2005/search.cfm?lang=f&view=0.

9 Pour plus d'information, visitez le site Web du COSEPAC à www.cosepac.gc.ca.

10 Les catégories d'évaluation des situations générales diffèrent de celles utilisées par le COSEPAC. Les évaluations de situation générale utilisent une approche à filtre brut afin d'évaluer le plus grand nombre possible d'espèces. Ceci requiert un plus grand nombre de catégories de situation afin de décrire de façon la plus exacte la situation d'une espèce. Les espèces auxquelles est attribué un rang de situation générale *possiblement à risque* sont candidates pour une évaluation détaillée des risques par le COSEPAC (ou par ses équivalents provinciaux ou territoriaux). Les définitions des critères utilisés dans la procédure de détermination du rang de situation générale suivent Harper et al. (1996) et sont basées sur les catégories de la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la nature) (UICN 2001), la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) dans ses critères pour modification des annexes I et II (Res. Conf. 9.24) (CITES 2000) et les programmes de patrimoine naturel et les centres de conservation des données de NatureServe.

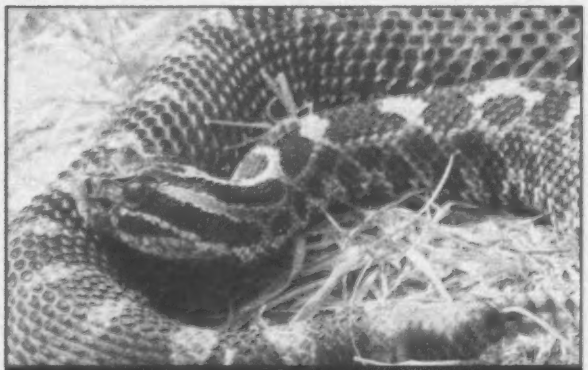

Massasauga © Ryan M. Bolton

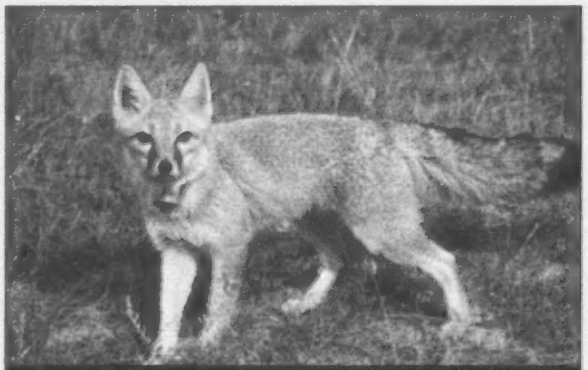

Renard véloce © Lu Carbyn